



Film (15'33) – Production :
Institut de formation de l'environnement - IFORE
Mission Mécénat pour l'environnement et le développement durable
Réalisation CETE de Lyon – 2011

Sauvons les Marais de l'Ouest ! **Un partenariat exemplaire dans le domaine du mécénat environnemental**

Le contexte et les acteurs du projet

Depuis 2003, la LPO et CEMEX sont partenaires dans le cadre d'une convention renouvelée annuellement. Cette collaboration repose sur l'échange de savoir-faire, la sensibilisation aux enjeux de la nature et la valorisation du patrimoine naturel.

Par le mécénat d'entreprise, CEMEX soutient actuellement 12 programmes conduits par la LPO et ses délégations régionales, 7 programmes sur les espèces et 5 programmes sur les espaces, intégrant notamment le projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! » Entre 2003 et 2010, le montant global de ce mécénat s'élève à 594 000 €.

L'entreprise mécène CEMEX

CEMEX France Services

Domaine d'activités : Production de granulats et de bétons prêts à l'emploi
 création : 1884 pour l'activité granulats / 1963 pour l'activité bétons

Rachat de l'entreprise par CEMEX en 2005

Statut : Groupement d'Intérêt Economique

Effectifs : 2000 salariés

Chiffre d'affaires : 882 M€ en 2009

Implantation : Sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine

La prise en compte de l'environnement et du développement durable par CEMEX

CEMEX a pour vocation de produire des granulats et bétons prêts à l'emploi en vu de fournir des matériaux pour l'aménagement du territoire (BTP).

Elle se considère totalement concernée par les enjeux environnementaux et de développement durable.

Depuis de nombreuses années, l'entreprise engage des actions dans ce domaine, notamment dans le cadre de son Plan Environnement Entreprise élaboré en 1997 avec l'aide de l'ADEME, de son adhésion à la « Charte Environnement des industries de carrières » créée en 1992, etc.

Afin d'engager une démarche volontaire encore plus cohérente, complète et transversale, CEMEX a élaboré en 2007 sa politique de Développement Durable.



Consommation et production durables

Société de la connaissance

Gouvernance

Changement climatique et énergie

Transports et mobilité durables

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Santé publique, prévention et gestion des risques

Démographie, immigration et inclusion sociale

Défis internationaux

Elle se fonde sur l'amélioration continue et s'articule autour de 4 axes, 16 objectifs et 21 plans d'action impliquant chaque service et structure régionale pour les deux métiers de l'entreprise (béton et granulat). Son évaluation dans le temps est assurée grâce au suivi de 230 indicateurs de développement durable.

Pour structurer l'application de cette politique, CEMEX a notamment fait le choix d'entamer une démarche nationale de certification ISO 14 001 sur l'ensemble de ses sites.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), dans le cadre de son partenariat avec l'entreprise, a participé à l'élaboration et au suivi de la politique de Développement Durable de CEMEX.

La politique de mécénat de CEMEX

L'axe 4 de la politique de Développement Durable de CEMEX (élargir la responsabilité de l'entreprise) met clairement en avant la volonté de l'entreprise de s'investir dans le mécénat environnemental et culturel. Par cette action, CEMEX agit en faveur de la préservation des espèces et des espaces naturels, de la conservation du patrimoine bâti et du soutien à la culture. Le partenariat avec la LPO constitue la plus importante action de mécénat soutenue par CEMEX. Cette collaboration, débutée en 2003, s'inscrit dans le long terme. Elle permet ainsi le soutien de programmes d'actions pluriannuels. L'originalité de ce partenariat réside dans la signature et la reconduction d'une convention en deux volets :

- Un **volet partenariat** encadrant la réalisation d'actions menées conjointement par les équipes de la LPO et de CEMEX, notamment mises en oeuvre sur les sites d'exploitation de l'entreprise,
- Un **volet mécénat** permettant le soutien de multiples programmes d'actions. Ce volet est renforcé par l'existence du volet partenariat.

L'intégration du projet soutenu dans la stratégie globale de CEMEX

La collaboration de CEMEX et de la LPO, depuis 2003, s'est traduite par la signature successive de 8 conventions annuelles de partenariat comprenant chacune un volet mécénat et un volet partenariat.

Le projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! », initié par la LPO, est l'un des plus anciens projets soutenus par CEMEX. Dans le cadre du volet mécénat de la convention 2009-2010, 3 des 12 programmes d'actions financés par l'entreprise participent à l'avancée de ce projet.

Ce mécénat constitue un moyen, pour l'entreprise, de sensibiliser et de fédérer l'ensemble de ses salariés sur le thème de la protection de la biodiversité.

Ce partenariat est également l'occasion pour l'entreprise de communiquer sur ses valeurs vers l'extérieur (clients, riverains de nos sites, élus, administration, médias), de se faire ambassadeur du mécénat d'entreprise, et de favoriser les échanges de bonnes pratiques avec d'autres structures.



Consommation et production durables

Société de la connaissance

Gouvernance

Changement climatique et énergie

Transports et mobilité durables

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Santé publique, prévention et gestion des risques

Démographie, immigration et inclusion sociale

Défis internationaux

Au-delà de ces dimensions, le partenariat avec la LPO (volets mécénat et partenariat) fait également partie intégrante de la stratégie globale de CEMEX. Il contribue à l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité remarquable comme ordinaire sur les sites d'exploitation de l'entreprise (lors de l'exploitation, des réaménagements...) notamment via le renforcement des échanges de savoir-faire et l'implication de la Direction Générale.

L'intégration du projet soutenu dans les préoccupations environnementales de CEMEX

Les activités d'extraction de granulats s'inscrivent dans les territoires, notamment en zone agricole et naturelle (terrestre et maritime). Ainsi l'exploitation de carrières génère des impacts sur ces milieux. Depuis 20 ans, CEMEX est très impliquée dans la gestion environnementale de ses activités, avec entre autres comme objectif de limiter leurs impacts sur l'environnement. Ainsi, l'entreprise s'est très tôt intéressée à la biodiversité, notamment en :

- menant des études sur les écosystèmes de ses sites de production,
- développant ses compétences relatives aux réaménagements écologiques de ses carrières,
- portant des programmes d'études scientifiques sur les milieux marins et terrestres,
- s'impliquant fortement dans les programmes d'études syndicales.

A travers l'ensemble de ces actions, CEMEX a pris conscience de l'importance de comprendre les services rendus par la biodiversité et l'urgence de préserver cette richesse. C'est pourquoi l'entreprise a souhaité aller plus loin dans son action en s'engageant en 2003 auprès de la LPO, association très active dans la préservation de la biodiversité. L'objectif de l'ensemble des programmes soutenus par CEMEX dans le cadre de son mécénat avec la LPO, et notamment celui du projet «Sauvons les Marais de l'Ouest !», réside dans la protection des espèces sauvages et de leurs habitats, sujet pour lequel CEMEX est particulièrement sensible, notamment au regard de l'implantation de 47% de ses sites d'extraction en zone Natura 2000.



Consommation et production durables

Société de la connaissance

Gouvernance

Changement climatique et énergie

Transports et mobilité durables

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Santé publique, prévention et gestion des risques

Démographie, immigration et inclusion sociale

Défis internationaux

L'intérêt du partenariat avec le porteur de projet, la LPO

La LPO est un acteur national disposant, comme CEMEX, d'un réseau de délégations régionales permettant une étroite collaboration entre les deux entités à ces différentes échelles. Ce partenariat est également en cohérence avec la signature d'une convention au niveau international entre CEMEX et Birdlife International, dont la LPO est le représentant officiel en France. Dans le cadre de ses activités béton et granulat, l'entreprise a su développer ses compétences en matière de réaménagements écologiques. Le partenariat avec la LPO permet à CEMEX d'avoir un interlocuteur expert quant aux questions de la préservation de la biodiversité avant, pendant et après l'exploitation de ses sites. L'entreprise participe également à l'évolution des politiques publiques relatives à la biodiversité (Stratégie nationale de la biodiversité, Trame verte et bleue...) et aux programmes de recherche nationaux (notamment en relation avec la Fondation pour la Recherche pour la Biodiversité). Ses échanges avec la LPO lui permettent d'aller plus loin dans la compréhension des politiques publiques de leurs enjeux pour la profession.

Le porteur de projet : la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

LPO France (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Domaine d'activités : Protection de la Nature

Date de création : 1912

Statuts : Association loi 1901/ Association pour la protection de la nature

Effectifs/nombre de permanents : 135 salariés

Budget : 11 Millions d'€

Sources de financement : Adhésions, dons/legs, subventions, mécénats

Implantation/organisation : siège à Rochefort (17)

La stratégie de mécénat développée par la LPO

L'entreprise constitue un partenaire naturel et indispensable de la LPO pour autant qu'elle soit en cohérence avec l'Association, tant vis-à-vis de son secteur d'activités que sur le plan environnemental et social. Le mécénat est l'un des moyens de coopération avec l'entreprise. Il permet notamment de mettre en contact les équipes respectives et de croiser les compétences. Il est souvent associé à un volet de prestations pour accompagner l'entreprise dans une démarche de progrès.

La LPO agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Protéger les espèces, préserver les espaces, mener des actions d'éducation et de sensibilisation constituent les trois grands domaines d'intervention de l'Association. Entreprises et Fondations sont sollicitées pour soutenir, par des mécénats, ces différents programmes.



Consommation
et production
durables

Société de la
connaissance

Gouvernance

Changement
climatique
et énergie

Transports
et mobilité
durables

Conservation et
gestion durable
de la biodiversité
et des ressources
naturelles

Santé publique,
prévention et
gestion des
risques

Démographie,
immigration
et inclusion
sociale

Défis
internationaux

Les mécénats représentent aujourd'hui 6 % du budget de l'Association. Depuis 2003, CEMEX est le 1er partenaire de la LPO. En huit ans 28 programmes de conservation ont été soutenus dont 14 menés en continu depuis cette date. Parmi ces 28 programmes, 13 sont axés sur des espèces et 15 sur des territoires. Chaque année, le mécénat CEMEX en faveur des programmes de la LPO est de l'ordre de 100 000 €.

L'intérêt du partenariat avec l'entreprise CEMEX

Ce type de partenariat participe très largement à une ouverture de l'Association vers le monde de l'entreprise et à la dissémination des idées et des impératifs de prise en compte de la nature à tous les échelons de l'entreprise partenaire. Grâce aux échanges réguliers avec la LPO, CEMEX enrichit ses pratiques industrielles notamment sur :

- la meilleure connaissance des milieux naturels pour y réduire ses impacts,
- le perfectionnement des techniques de réaménagement des sites exploités,
- la valorisation de ces réaménagements.

Le projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! »

L'objectif du projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! » - présenté dans le film produit par l'IFORE - est la sauvegarde et l'amélioration de la richesse biologique globales de ces sites, et notamment la nidification d'espèces patrimoniales comme la *Guifette noire* (Annexe 1 de la Directive Oiseaux, classée « vulnérable » dans le livre rouge des oiseaux menacés de France). CEMEX participe à ce projet à travers le soutien de plusieurs programmes d'actions mis en oeuvre par la LPO dans les marais de Rochefort et notamment le programme de « Protection et gestion en faveur de la nidification des Guifettes noires ».

Dès 2003, et grâce au soutien de CEMEX, des actions des gestions spécifiques pour la nidification de cette espèce ont pu être mises en oeuvre :

- gestion des niveaux d'eau spécialement adaptés à l'installation des Guifettes,
- fabrication/entretien et pose de 60 à 80 radeaux artificiels de nidification,
- gestion du bétail pour éviter tout risque de piétinement des colonies,
- sensibilisation du public fréquentant librement le site (pose d'affichettes, réalisation d'une plaquette d'information...)
- suivi des colonies trois fois par semaine durant la saison de nidification.



Consommation et production durables

Société de la connaissance

Gouvernance

Changement climatique et énergie

Transports et mobilité durables

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Santé publique, prévention et gestion des risques

Démographie, immigration et inclusion sociale

Défis internationaux

Dans le cadre du projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! » CEMEX soutient également deux autres programmes d'actions :

- « Protection de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe en marais de Rochefort » depuis 2009,
- « Restauration de la ferme du « Grand Mothais », bâtiment destiné à devenir la maison de la Réserve Naturelle Régionale du marais Poitevin » depuis 2003.

Au total, dans le cadre de la 7ème convention couvrant la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, 30 000 € ont été consacrés par CEMEX aux programmes développés par la LPO dans les Marais de l'Ouest. Sur la période 2003-2010, ce montant s'élève à 178 700 €.

Chaque année, un bilan des actions soutenues par CEMEX est fourni à l'entreprise, avant que ne soient engagées les discussions sur une reconduction du partenariat. Dans le cadre du volet mécénat de la convention, le choix des programmes d'actions soutenus se fait de manière concertée entre les deux parties. CEMEX veille à ce que les programmes retenus ne présentent pas de lien avec le secteur d'activité de l'entreprise.

La convention de partenariat-mécénat a été renouvelée en juin 2010 pour la 8ème année consécutive. Son volet partenariat traite notamment des thématiques relatives aux nouveaux enjeux de la biodiversité. Son volet mécénat soutient 12 programmes d'actions dont les 3 programmes présentés contribuant au projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! ». Malgré la crise et les difficultés qui en découlent pour l'entreprise, CEMEX s'est fixée de continuer à développer son engagement auprès de la LPO. De part et d'autre, tout est fait aujourd'hui pour garantir la pérennité du partenariat engagé.

En 2008, CEMEX, dans le cadre du 13ème festival Fimbacte, a remporté le « Roc d'or » dans la catégorie « Intérêt général » des démarches de communication, pour la réalisation de la plaquette « CEMEX et la LPO, 5 ans de mécénat ». Ce festival récompense les démarches de communication, les productions audiovisuelles et les projets innovants des acteurs de la construction et de l'aménagement du territoire en France.

Le projet "Sauvons les Marais de l'Ouest" a participé aux Trophées du Mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable organisés pour la première fois en 2010 par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Le projet était présenté dans la catégorie "Biodiversité".



Consommation et production durables

Société de la connaissance

Gouvernance

Changement climatique et énergie

Transports et mobilité durables

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Santé publique, prévention et gestion des risques

Démographie, immigration et inclusion sociale

Défis internationaux

Pour en savoir plus :

>Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : www.lpo.fr

>CEMEX : www.cemex.fr

>Birdlife International : <http://www.birdlife.org/>

>La politique de développement durable de CEMEX : www.cemex.fr/ac/pdf/CEMEX_politique_DD.pdf

>5 ans de mécénat CEMEX et LPO : www.cemex.fr/dd/pdf/Plaquette_LPO_CEMEX_BAT.pdf

>Charte Environnement des industries de carrières : www.charte.unicem.fr/documents/consulter-la-documentation/brochures/charte-environnement-des-industries-de-carrieres-respect-de-l-environnement/2693/71324/3590

>Stratégie nationale de la biodiversité : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-orientations-strategiques-de.html>

>Trame verte et bleue : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html>

>Mission Mécénat pour l'environnement et le développement durable du MEDDTL : <http://www.mecanat.developpement-durable.gouv.fr/>

>Trophées du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable : www.developpement-durable.gouv.fr/Seconde-edition-des-trophees-du.html

>Fiche de présentation du projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! » aux 1ers trophées du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/FICHE_PROJET_CEMEX_LPO.pdf

Mise à jour mai 2011
Conception graphique : Atelier Line Guillemot

Coordination éditoriale et mise en page :
MEDDTL/IFORE/
Bénédicte Bercovici,
centre de ressources pédagogiques

Cette fiche a été rédigée à partir des éléments extraits du dossier de candidature du Projet « Sauvons les Marais de l'Ouest ! » présenté par CEMEX/LPO dans le cadre de la 1^{ère} édition des trophées du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable organisés par la mission Mécénat du MEDDTL.

Pour s'informer sur les autres films pédagogiques produits par l'IFORE : www.ifore.developpement-durable.gouv.fr